

**C'EST VOTRE FRIC
ET JE LE GARDE !**



info'com
UN SYNDICAT POUR TOUS

NÉGOCIATION DE L'ACCORD INTÉRESSEMENT 2023 : DONNEZ VOTRE AVIS

Cette année, il n'y aura pas de montant versé au titre de l'intéressement. La cause ? Le dernier accord intéressement date de 2020 et la direction n'avait pas souhaité, jusqu'à maintenant ouvrir une négociation et accéder aux demandes des délégués syndicaux. C'est désormais chose faite.

Le 6 juin, un projet accord d'intéressement groupe a été présenté aux organisations syndicales représentatives à Infopro Digital.

Contrairement à d'autres années où un accord était signé pour trois ans, la direction souhaite appliquer l'exception et propose un accord d'une durée limitée d'un an.

Les modes de calcul et les critères n'ont pas été modifiés pourtant il nous semble que ces critères restent bien trop au bon vouloir de la direction. En effet, les critères qui vont définir le EBIDTA budgété restent entièrement soumis au desiderata de la direction sans qu'on puisse comprendre clairement

comment elle le fixe et dans quelle mesure elle ne contrôle pas le déclenchement de l'intéressement. Pour être applicable, l'accord doit être signé avant le 30 juin 2022. À la clôture de l'exercice 2022 et si les conditions sont remplies la prime d'intéressement sera versée.



Faites connaître votre avis sur cet accord et répondez à notre sondage : <https://bit.ly/39xJLYY>
Date limite de consultation le 23 juin 2022 à 14 heures.

Dans ce cas pour être applicable, l'accord doit être signé avant le 30 juin 2022.

Ancienneté requise : 3 mois

Pour les pigistes : 3 bulletins de paie sur l'exercice de calcul (2021) et des 12 mois qui le précèdent.

LE MONTANT VERSÉ AU TITRE DE LA PARTICIPATION 2021 EST DE 1616 EUROS BRUTS					
Année	2017	2018	2019	2020	2021
Participation (K€)	3 210	3 159	3 141	1 336	3 072
Intéressement (K€)	540	505	128	-	-
Total (K€)	3 750	3 664	3 269	1 336	3 072
Effectifs	1 762	1 760	1 761	1 789	1 901
Montant moyen versé par ETP (€)	2 128	2 081	1 856	747	1 616

Le calcul du montant d'intéressement est strictement identique à celui qui existait jusqu'en 2020. Un montant global (participation + intéressement).

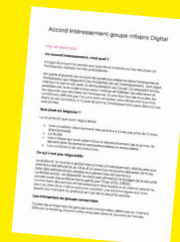
L'enveloppe consacrée à l'intéressement dite (enveloppe supplémentaire) a été réévaluée de 20%. Les critères sont assez complexes et dépendent de critères laissés à l'appréciation la direction.

	SIMULATION POUR Y VOIR PLUS CLAIR		
	2017	2018	2019
Intéressement (K€)	540	505	128
Simulation en appliquant nouvel accord (K€)	601	565	154

Aux vues de la complexité, les syndicats ont demandé une simulation. Résultat : La nouvelle formule de calcul a montré au mieux un gain de 50 euros pour un intéressement maximum de 200 euros.



POUR EN SAVOIR PLUS SUR L'ACCORD :
<https://bit.ly/3xWVARV>



Info'Com-CGT InfoPro
4 Rue Guyton de Morveau,
75013 Paris
☎ 01 43 31 80 49

info'com
UN SYNDICAT POUR TOUS

infocomcgt.fr
@infopro@infocomcgt.fr
Info'Com-CGT